

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Renouvellement de la pelouse synthétique du terrain de Laiz NNI 012030101 – notification favorable reçue de la part de la CFTIS.

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

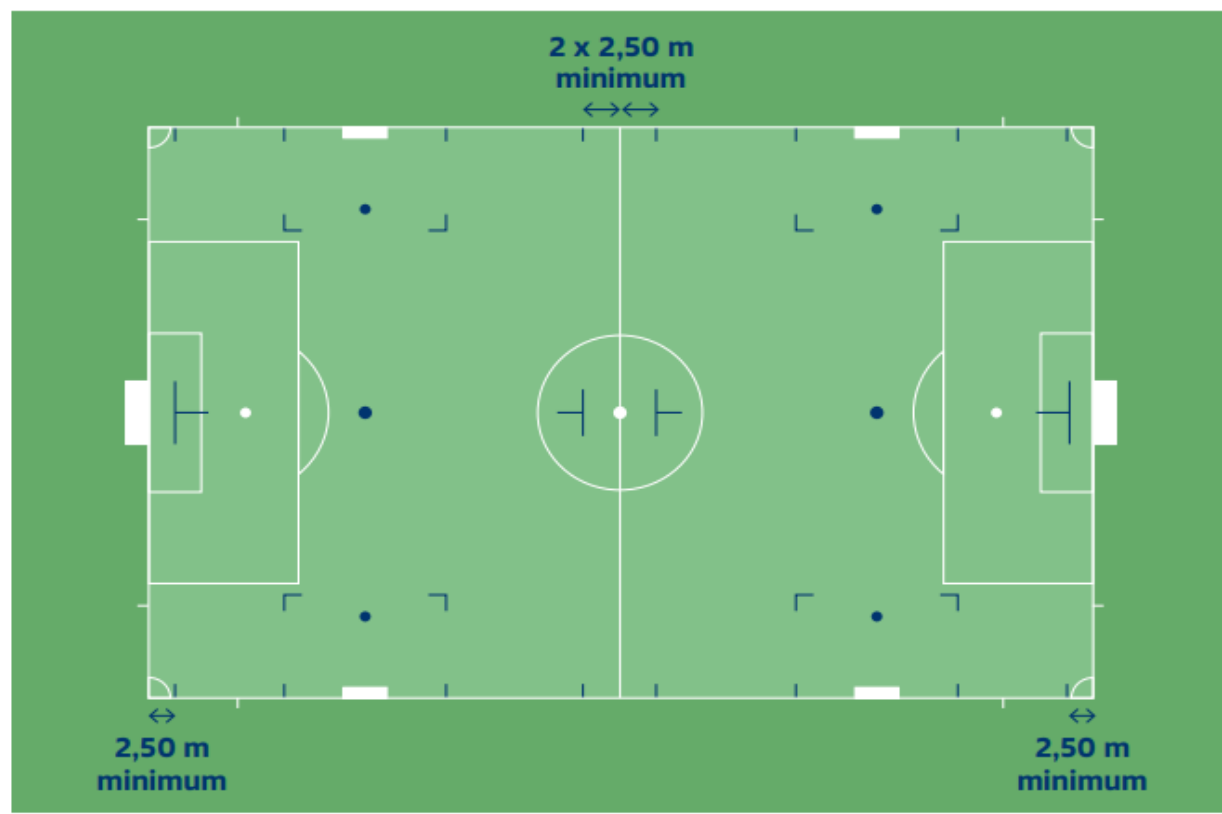
- Eclairage du stade de Saint Denis en Bugey : NNI 013450101 le 16 janvier 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Saint Etienne sur Chalaronne : NNI 013510101 le 24 janvier 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Fareins NNI 011570101 le 02 février 2023 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :

- Eclairage du stade de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 03 février 2023.
- Eclairage du stade A et M VEILLE de Laiz NNI 012030201 le 06 février 2023.
- Terrains de Tramoyes NNI 014240101 et NNI 014240102 le 07 février 2023.

Informations réglementaires

TRACÉ FOOT A8 SUR TERRAIN DE GRANDS JEUX (AMORCES)



Pour la CDTIS : JF JANNET